

Montpellier
Le 19 mai 2022
17:45 CEST



DEINOVE- Seconde convocation à une Assemblée générale mixte le 30 mai 2022

DEINOVE (Euronext Growth Paris : ALDEI), société de biotechnologie française pionnière dans l'exploration et l'exploitation de la biodiversité bactérienne pour relever le défi urgent et planétaire de la résistance aux antimicrobiens, informe ses actionnaires que l'Assemblée générale annuelle mixte du 18 mai 2022 n'a pas pu délibérer, le quorum n'ayant pas été atteint, et qu'une nouvelle Assemblée générale annuelle mixte est appelée à délibérer sur le même ordre du jour le 30 mai 2022 à 15 heures, dans les locaux du cabinet Fieldfisher, 48 rue Cambon 75001 Paris.

Les actionnaires présents, ayant voté par correspondance ou ayant donné procuration dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle mixte de DEINOVE tenue hier, ont représenté ensemble 1.946.309 actions ayant droit de vote sur un total de 33.308.806 actions ayant le droit de vote, soit 5,84%. Par conséquent, à défaut d'atteindre le quorum requis, l'Assemblée Générale n'a pas pu valablement délibérer sur les résolutions à titre ordinaire et extraordinaire figurant dans l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 44 du 13 avril 2022.

Les actionnaires sont ainsi conviés à une assemblée générale mixte sur seconde convocation qui se tiendra le lundi 30 mai 2022 à 15 heures, dans les locaux de Fieldfisher Paris, 48 rue Cambon, 75001 Paris, et portera sur le même ordre du jour. Un second avis de convocation sera publié le 20 mai 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

Tous les documents relatifs à cette Assemblée générale seront disponibles à partir du 20 mai 2022 sur le site Internet de la Société : <https://www.deinove.com/fr/espace-investisseurs/centre-documentation/documents-preparatoires-aux-assemblees-generales-actionnaires>

Dans la mesure où vous seriez actionnaire de DEINOVE et que vous souhaiteriez participer au vote des résolutions, nous vous invitons dès maintenant, par mesure de précaution, à anticiper et à privilégier une participation à l'Assemblée Générale par les moyens de vote par correspondance ou par procuration mis à votre disposition.

Le vote des actionnaires ayant voté à l'Assemblée générale sur première convocation reste valable et comptabilisé pour l'Assemblée générale sur seconde convocation.

Les actionnaires sont invités à privilégier l'envoi de leur formulaire par voie électronique.

Montpellier
Le 19 mai 2022
17:45 CEST



Formulaires de vote par correspondance ou par procuration :

- Disponibles sur demande auprès de la société (assemblee-generale@deinove.com)
- Téléchargeables sur le site Internet de la Société :
<https://www.deinove.com/fr/espace-investisseurs/centre-documentation/documents-preparatoires-aux-assemblees-generales-actionnaires>

Prise en compte des formulaires de vote :

Date limite de réception : vendredi 27 mai 2022 à zéro heure, heure de Paris.

Modalités d'envoi :

- Voie postale : DEINOVE – A l'attention de Monsieur Mario ALCARAZ, 1682, rue de la Valsière - CAP SIGMA, ZAC EUROMEDECINE II - 34790 Grabels
- Voie électronique : assemblee-generale@deinove.com

Documents justificatifs :

- Actionnaires nominatifs : néant
- Actionnaires au porteur : attestation de participation délivrée par l'établissement teneur de compte.

Notre service actionnaires se tient à votre disposition pour toute information complémentaire : assemblee-generale@deinove.com

Montpellier
Le 19 mai 2022
17:45 CEST



À PROPOS DE DEINOVE

DEINOVE est une société de biotechnologie française pionnière dans l'exploitation d'un domaine du vivant à 99,9% inexploré : la « matière noire microbienne ». En révélant le potentiel métabolique de bactéries rares ou considérées jusqu'à présent comme incultivables, elle s'attaque à un défi sanitaire et économique d'échelle planétaire : la résistance aux antimicrobiens.

Les nouvelles molécules identifiées et développées par DEINOVE ciblent ainsi les super-pathogènes (microbes devenus résistants à un ou plusieurs antimicrobiens) à l'origine de maladies infectieuses potentiellement mortelles qui se répandent désormais à grande vitesse.

Cette approche de rupture a donné naissance à l'une des toutes premières plateformes de micro-biotechnologie spécialisée au monde et une collection unique de près de 10 000 souches rares et de milliers d'extraits bactériens. Aujourd'hui, DEINOVE conduit plusieurs programmes de développement dont l'essai clinique de Phase II de son premier candidat antibiotique dans les formes sévères d'infections à *Clostridioïdes difficile*, l'une des premières urgences mondiales.

Basée au cœur du parc Euromédecine de Montpellier, DEINOVE est cotée sur EURONEXT GROWTH® (ALDEI – code ISIN FR0010879056) depuis 2010. La Société compte une équipe d'environ 50 personnes et s'appuie sur un réseau de partenaires académiques, technologiques, industriels et institutionnels de rang mondial.

CONTACTS

Investisseurs

Mario Alcaraz

Directeur Administratif et Financier

+33 (0)4 48 19 01 00

ir@deinove.com

Médias

ATCG Partners – Marie PUVIEUX

+33 (0)9 81 87 46 72 / +33 (0)6 10 54 36 72

communication@deinove.com

Visitez www.deinove.com

